

Position du Comité d'agglomération

Postulat demandant une politique de protection de l'environnement à la hauteur des enjeux actuels

Post_Leg2016-2021_2019_021

Auteure: Liliane Galley (Fribourg)

Dans sa séance du 13 février 2020, le *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* préavise l'intervention déposée en date du 10 octobre 2019 comme suit :

Qualification juridique

La présente intervention constitue un postulat. Elle porte sur un objet qui relève des attributions du *Comité* selon l'article 6 alinéa 1 du Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019.

Recevabilité

Le postulat déposé demande au *Comité* de doter l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* d'une stratégie et d'un plan d'action de protection de l'environnement à la hauteur des enjeux climatiques et de biodiversité. A cette fin, le postulat demande l'attribution dès 2020 des ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre – par exemple en mettant sur pied une commission dédiée spécifiquement aux questions de protection de l'environnement - et une meilleure visibilité des actions de manière compréhensible pour la population, en utilisant les canaux de communication existants.

De ce point de vue, le postulat doit être considéré comme recevable.

Le *Comité* est sensible à la question de la protection de l'environnement.

Plusieurs champs d'action dans cette thématique sont couverts par l'*Agglomération*. De manière générale, la question de l'environnement est prise en compte dans chaque préavis effectué par l'*Agglomération*.

Ainsi, du point de vue de la biodiversité, le *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA3)* formule à l'objectif « O1.3 – Garantir un développement durable de l'Agglomération et du tissu bâti » un objectif spécifique de préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Le *PA3* formule également des objectifs spécifiques sous « O4.2 – Favoriser la biodiversité dans le périmètre d'urbanisation et ses alentours » pour « conserver et favoriser la biodiversité de l'agglomération en alliant nature et urbanisation », « promouvoir les espèces animales et végétales cibles et inciter les collectivités publiques et les privés à valoriser leurs habitats ». Une dizaine de paquets et de mesures existent en ce sens dans le *PA3*. Ces efforts sont poursuivis dans le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)*. Une étude spécifique sur la biodiversité est en cours de réalisation et permettra de disposer de stratégies et de mesures en faveur de cette thématique. Des travaux de revitalisation de cours d'eau à Düdingen subventionnés par l'*Agglomération* sont en cours. En outre, l'*Agglomération* dispose au budget de fonctionnement pour 2020 d'une somme de CHF 25'000 pour l'organisation d'un événement en lien avec la biodiversité.

En ce qui concerne la question du climat, un plan climat cantonal est en cours d'élaboration. Il donne cependant déjà quelques indications. Certains aspects de plans climats existants sont déjà traités par l'*Agglomération*.

- L'*Agglomération* est active depuis de nombreuses années sur le thème de la mobilité. Les efforts déployés par l'*Agglomération* dans ce domaine afin de promouvoir les transports publics et la mobilité douce tout en cherchant à encourager un transfert modal du trafic individuel motorisé vers ces modes de déplacement plus respectueux de l'environnement sont essentiels.

- *L'Agglomération* réalise en ce moment même un plan régional des énergies, principalement sur les aspects liés aux bâtiments et à la mobilité. Un bilan CO₂ est effectué dans ce cadre et une solution de monitoring est attendue afin de disposer d'instruments de pilotages objectifs. Des mesures concrètes seront aussi proposées dans ce plan, menant à de possibles subventionnements à partir de 2021.
- *L'Agglomération* réalise en parallèle une étude sur la logistique urbaine dont les résultats, sous forme de stratégies et de mesures permettant de rendre les activités d'approvisionnement et de logistique plus durables, seront intégrés au *PA4*.

Les stratégies environnementales sont aujourd'hui dispersées dans différentes thématiques, ce qui peut rendre une vue d'ensemble difficile. Cependant, d'une part, la Commission d'aménagement, de mobilité et environnement de l'Agglomération de Fribourg (CAME) existe et est compétente pour traiter les thématiques liées à l'environnement. Au niveau du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg (DAEM), il serait possible de nommer une personne de référence pour les questions environnementales. D'autre part, la création de structures dédiées uniquement à l'environnement pose une question de ressources humaines supplémentaires.

D'un point de vue financier, une approche rapide peut laisser penser qu'aucune ressource financière n'est allouée au domaine de l'environnement car les éléments sont dispersés dans d'autres domaines. Cependant des mesures spécifiques sont déjà réalisées, en cours de réalisation ou attendues dans les domaines Nature & Paysage, de la biodiversité, de l'énergie ou de la logistique urbaine. Les mesures, qui seront intégrées au *PA4*, contribueront directement à la protection de l'environnement et des budgets correspondants seront évidemment alloués à cette fin. L'adaptation des plans financiers n'est pas problématique et les rubriques correspondantes seront créées à cet effet, conformément au nouveau plan comptable MCH2 dès l'élaboration du budget 2021.

Le Comité constate une dispersion des éléments ayant trait à l'environnement et propose la transmission du présent postulat en vue de la rédaction à l'interne d'une feuille de route transversale afin de mettre en lumière de manière détaillée les actions de l'Agglomération dans le domaine de la protection de l'environnement.